

La rentrée des Cheminots. = Le procès Caillaux à la Haute-Cour

LES CHEMINOTS reprennent le travail

Paris, 3 mars. — Partout, en France, les cheminots grévistes rentrent avec bonne humeur.

LA SITUATION MERCREDI MATIN

D'après les renseignements parvenus, ce matin, au Ministère des Travaux publics, il semble que la situation sur les réseaux est le suivant :

Sur le P.-L.-M. et la Ceinture, la reprise du travail est totale dans la région parisienne. On signale pourtant encore quelques abstentions sur le P.-L.-M. en province, notamment à Marseille.

Sur l'Etat et l'Orléans. — Si le personnel des gares de Paris est rentré au travail, la communication de l'ordre de reprise du travail de la Fédération qui n'était pas parvenue en temps utile aux centres d'Orléans, Périgueux et Limoges, le trafic normal sur ces réseaux n'a pu encore être repris.

Les Marcellais résistent. Marseille, 3 mars. — Ce matin comme hier, aucun gréviste ne s'est présenté à la reprise du travail sur le P.-L.-M.

Une délégation des cheminots reçue par M. Le Trocquer. M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, a reçu ce matin une délégation de la Fédération des cheminots, qui est venue l'entretenir des motifs de ses adhérents dans leurs différents services.

Cette délégation a également exposé au ministre le point de vue de la Fédération sur les différentes questions professionnelles adressées à l'étude devant les Commissions paritaires.

Un incident. On ne signale aucun incident, sauf à Nice où le secrétaire de la section des Arcs-sur-Argens de la Fédération des cheminots, M. Auguste Chabron, conducteur-chef, s'est vu d'un coup de revolver, à la suite de discussions au sujet de la reprise du travail.

Un cheminot condamné à 15 jours de prison pour entrave à la liberté du travail. Orléans, 3 mars. — Le Tribunal correctionnel a condamné à 15 jours de prison pour entrave à la liberté du travail, le cheminot Ceintepas.

On découvre une grosse somme en billets de banque au domicile de Midol. Dijon, 3 mars. — A Dijon, une perquisition faite au domicile de M. Midol, secrétaire du syndicat du P.-L.-M., a amené la découverte d'une grosse somme en billets de banque.

Le mariage de Georges Carpentier. Paris, 3 mars. — Nous apprenons que la date du mariage de Georges Carpentier, le boxeur, est fixé au lundi 8 mars, au Château de France et d'Europe, épouse une charmante parisienne, Mlle Georgette Eliaze.

Les nouveaux prix de pétrole. Paris, 3 mars. — Les prix de pétrole ont été relevés par suite de l'augmentation de la taxe de consommation.

Pourquoi le ciel est-il si sombre. M. Bonnier a expliqué à l'Académie des sciences, au cours de sa séance, pourquoi le ciel est si sombre pendant les périodes de pluie.

L'acteur Babou est mort. Babou, vient de mourir à Angers, à l'âge de 83 ans, après une longue maladie.

Le prince Carol rompt son mariage et reprend ses droits. Le prince Carol de Roumanie a rompu son mariage avec Mlle Lambino.

Le journal officiel publie la loi relative à l'appel de la classe 1920 et à la révision de l'appel des ajournés des classes 1918 et 1920.

Le décret relatif aux demandes de réparations à adresser à l'Allemagne.

Choses & Autres

Les cartes postales du Kaiser. A-t-il emporté en Hollande ses collections? Elles lui permettraient de se faire une opinion sur le coin de terre où il aimait le mieux être en exil...

Guillaume II a été, en effet, fort piqué de la tarantule de la carte-paysage. Il avait un moyen simple, et plutôt tyrannique, d'augmenter le contenu de ses albums.

Il envoyait dans le monde entier, aux consuls ou vice-consuls allemands, son portrait en uniforme (sur carte) avec ordre d'envoyer en réponse, par retour du courrier, des vues du pays.

Ses cartes voyageaient avec la mention « Affaires d'Etat », par courrier officiel. Et on raconte que bien des consuls furent réveillés la nuit, toutes effroies cossantes, pour ce jeu d'enfant de l'impérial maniaque.

L'agitation n'est pas plus l'acte de la vie que la fièvre n'est celui de la santé. — E. Bernier.

La vraie distinction dans les mandats ne peut venir que de l'élevation des sentiments.

LES QUOTIDIENNES LA VICTIME

M. Millard l'a dit, mardi, à la Chambre : la grève ne fait pas seulement des victimes dans les rangs des ouvriers et dans ceux des patrons, mais le plus souvent dans les rangs du public, en grand nombre, qui n'est pas mêlé à la querelle et qui ne la connaît que pour en souffrir.

Vraiment, les metteurs en scène des drames sociaux ne se soucient jamais outre mesure de ce bon public qui existe, semble-t-il, que pour supporter l'ennui et payer les frais de la représentation. La victime, c'est lui, le public, en grand nombre, qui n'est pas mêlé à la querelle et qui ne la connaît que pour en souffrir.

Il serait peut-être d'une justice élémentaire de penser au public quand on déclenche un mouvement économique qui doit le léser, et quelquefois même arrêter le cours de sa vie normale. Les corporations, les syndicats, c'est très bien et leurs revendications, quand elles sont légitimes doivent être entendues avec attention et justice. Mais tout de même, les associations patronales ou ouvrières, aussi nombreuses et aussi puissantes qu'elles soient ne représentent qu'une minorité dans la nation. En vertu de quels principes, en fait-elle dicter sa loi à la majorité? Ce déséquilibre ne peut se produire que dans le trouble, le désordre et l'anarchie.

Quand l'intérêt particulier prime l'intérêt général, quand le public est brimé par une catégorie d'individus, c'est qu'il y a quelque chose de cassé, dans les rouages essentiels de la machine politique, sociale ou économique. Saboter les droits du plus grand nombre pour essayer de faire triompher la cause de quelques-uns est une erreur qui devient fatalement un crime. C'est parce que la C.G.T. a fait de cette erreur la base de son action pratique que cette association est devenue une propagande révolutionnaire et qu'elle sera toujours suspecte aux yeux des travailleurs qui pensent que l'opinion s'accuse d'une amélioration partielle des conditions du travail.

Il semble bien, d'ailleurs, qu'à la fin le public, conscient de son rôle de victime des revendications, ait pris la résolution de protester contre une situation devenue intolérable et que sa force lui permette de supprimer quand il le verra. Les derniers événements tendent à cet égard, tout-à-fait caractéristiques et encourageants. L'opinion qui manifeste si facilement et sympathiquement ses défenses d'une cause juste, même quand ces défenses sont contraires ses habitudes par des manifestations gênantes, cette fois s'est montrée nettement et très courageusement hostile à un mouvement dont le caractère ne paraissait pas suffisamment utile et clair.

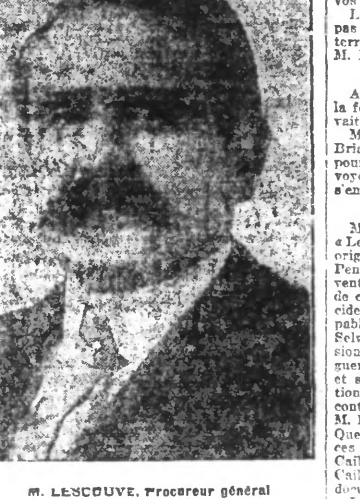
Ce nouvel état d'esprit du public devra, à l'avenir, faire réfléchir les meneurs des foules prolétaires quand ils auront envie d'implanter chez nous les mœurs bolchevistes. Le public veut travailler et demande que messieurs les révolutionnaires lui l., la paix.

Maurice Aubert.

Le Procès Caillaux devant la Haute-Cour

M. Lescouvé, procureur général interroge l'accusé « Est-ce que vous avez bientôt fini vos questions ? » demande M. Caillaux. La suite renvoyée à jeudi

Paris, 3 mars. — L'audience est toujours assez considérable. A 14 h. 30, M. Léon Bourgeois, président.



M. LESCOUVÉ, Procureur général prend place au fauteuil présidentiel et ouvre la séance.

On introduit M. Joseph Caillaux et l'on procède à l'appel nominal.

L'interrogatoire de l'accusé L'AFFAIRE MINOTTO

L'interrogatoire commence. En réponse aux questions du Procureur général, M. Caillaux déclare que M. Becker fut chargé par l'Agence de la Banque de France, M. Caillaux déclare que M. Becker fut chargé par l'Agence de la Banque de France, M. Caillaux déclare que M. Becker fut chargé par l'Agence de la Banque de France.

LES DOCUMENTS DE FLORENCE

L'interrogatoire porte ensuite sur les documents de Florence intitulés : « Les propositions de paix ». M. Caillaux rappelle que le 25 août 1918, il fut chargé de négocier avec le gouvernement français, et qu'il fut tout-à-fait dévoué.

Le Procureur général mentionne également les traditions dans la déposition de M. Caillaux. Il s'agit de documents relatifs à la guerre.

LE MISSAIRE DU DANQUIER MARC DE MANHEIM

Sur une question du Procureur général, l'accusé reconnaît avoir connu Danquier, ministre du Danemark, et avoir été son secrétaire.

On revient sur la recommandation de l'Agence de la Banque de France. M. Caillaux déclare que son intervention dans la guerre fut tout-à-fait dévouée.

300 ABONNEMENTS A LA « TRANCHE REPUBLICAINE »

M. Lescouvé demande à l'inculpé pourquoi lorsque Collety et l'ancien rédacteur en chef de la « Tranche » ont fondé l'hebdomadaire « Défiance », ils n'ont pas nommé M. Joseph Caillaux directeur.

Le projet de loi tendant à proroger jusqu'au 31 mars 1920, les décrets supplémentaires accordés aux contribuables qui se sont trouvés empêchés de souscrire dans les délais légaux, leur déclaration relative à l'impôt général sur le revenu et à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

meuse. Il prit donc 300 abonnements. Du reste, dit-il, M. Pérochon, ancien directeur de la « Tranche », a versé 10.000 fr. à la Tranche républicaine.

LES VOYAGES EN ITALIE

Le Procureur général Lescouvé interroge l'accusé sur ses voyages en Italie et lui reproche ses relations avec le député italien Cavallini. M. Caillaux répond que Cavallini avait un casier judiciaire en ce qui concerne des républicains.

UN INCIDENT

Le Procureur général demandant une suspension d'audience, M. Caillaux s'oppose et dit tout coïlé : Est-ce que vous avez bientôt fini vos questions?

LA LIQUIDATION des services rendus à la guerre

Paris, 3 mars. — La commission de l'Armée de la Haute-Cour, réunie sous la présidence de M. Léon Bourgeois, s'est occupée de la liquidation des services rendus à la guerre.

LA LIQUIDATION des services rendus à la guerre

Paris, 3 mars. — La commission de l'Armée de la Haute-Cour, réunie sous la présidence de M. Léon Bourgeois, s'est occupée de la liquidation des services rendus à la guerre.

LE Dîner de la Fédération des Industriels et des Commerçants français

Le 12<sup>e</sup> Dîner de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français aura lieu le samedi 6 mars, à midi, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. André Lebou.

LE Dîner de la Fédération des Industriels et des Commerçants français

Le 12<sup>e</sup> Dîner de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français aura lieu le samedi 6 mars, à midi, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. André Lebou.

LETTRE DE BRUXELLES

Un conflit au Ministère de la Guerre

Bruxelles, 3 mars 1920.

M. Janson, dont les débuts au Ministère de la Guerre avaient été de bon aloi, vient de quitter dans son département, un incident de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français, démissionnaire de la Chambre des députés.

LETTRE DE BRUXELLES

Un conflit au Ministère de la Guerre

Bruxelles, 3 mars 1920.

Paris, 3 mars. — M. Janson eut beau leur dire que cette nomination lui avait été suggérée par M. Vandervelde lui-même et ce dernier est venu confirmer son choix, disant que les trois socialistes de la dite Commission, MM. Hubin, Trochet et Huysmans étaient fort bien à leur place, les protestataires maintinrent leur idée, appuyés par les membres des deux autres partis qui sont également mécontents du choix du Ministre. Une démission générale s'en est suivie.

LA LIQUIDATION des services rendus à la guerre

Paris, 3 mars. — La commission de l'Armée de la Haute-Cour, réunie sous la présidence de M. Léon Bourgeois, s'est occupée de la liquidation des services rendus à la guerre.

LA LIQUIDATION des services rendus à la guerre

Paris, 3 mars. — La commission de l'Armée de la Haute-Cour, réunie sous la présidence de M. Léon Bourgeois, s'est occupée de la liquidation des services rendus à la guerre.

L'INSTITUTION d'une Commission chargée de suivre les variations du coût de la vie

Le « Journal Officiel » vient de publier un rapport, dont voici le texte, par lequel le Ministre du Travail, M. Jourdain, a proposé au Président de la République, un décret instituant au Ministère, une Commission chargée de suivre les variations du coût de la vie.

RAPPORT DU MINISTRE

Les menaces que le Gouvernement a déjà prises et celles qu'il envisage pour le rétablissement de l'équilibre économique par les fondations tombées par la guerre pourront avoir pour conséquence, dans les premiers temps de leur mise en application et au moins pendant la période transitoire nécessaire à la reconstruction de nos stocks et à la reprise de nos productions, une hausse nouvelle de certains prix et du coût général de la vie.

LETTRE DE BRUXELLES

Un conflit au Ministère de la Guerre

Bruxelles, 3 mars 1920.

M. Janson, dont les débuts au Ministère de la Guerre avaient été de bon aloi, vient de quitter dans son département, un incident de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français, démissionnaire de la Chambre des députés.

LETTRE DE BRUXELLES

Un conflit au Ministère de la Guerre

Bruxelles, 3 mars 1920.

M. Janson, dont les débuts au Ministère de la Guerre avaient été de bon aloi, vient de quitter dans son département, un incident de la Fédération des Industriels et des Commerçants Français, démissionnaire de la Chambre des députés.

LETTRE DE BRUXELLES

Un conflit au Ministère de la Guerre

Bruxelles, 3 mars 1920.

périodiquement leur réimpression sur les 460.000 exemplaires du coût de la vie (logement, alimentation, habillement, etc.) ; rechercher les causes des variations qu'elle aura relevées et proposer les mesures que ses constatations lui paraîtront appeler.

La documentation de la commission et le caractère général de cette documentation devra avoir pour objet de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il convient de ne pas perdre de vue, en effet, que les prix et le coût de la vie varient dans des proportions assez sensibles suivant les régions de la France, et que les variations de ces prix et de ces coûts de la vie ont des conséquences très importantes sur la situation et les conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

Il est donc nécessaire de donner une idée exacte de la situation et des conditions économiques de la France pendant la guerre.

DERNIERE HEURE APRES LA GREVE DES CHEMINOTS LA REPRISE DU TRAVAIL

Le Procès Caillaux devant la Haute-Cour

LE SOUVENIR DES MORTS AU CHAMP D'HONNEUR